

AFFAIRE N° 26/3. - Alimentation en eau potable du secteur  
BRULE-LES-BAS/BELLEPIERRE - Station de refoulement, réservoir de  
4 000 m<sup>3</sup> - Canalisations.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 23 SEPTEMBRE 1970, n° 70/4 304 INFRA/AF, Monsieur Le Directeur Départemental de l'Équipement m'a fait parvenir les dossier d'appel à la concurrence pour les travaux concernant :

- d'une part, l'équipement d'une station de refoulement et la construction d'un réservoir de 4 000 m<sup>3</sup> ;
- d'autre part, la fourniture et la pose des canalisations de refoulement et d'adduction.

Le financement de ces opérations sera assuré par une subvention du Ministère de l'Intérieur et par un emprunt qui a été contracté auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ces dossiers ;
- de m'autoriser à lancer le concours et l'appel d'offres.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
*Lucret Berthelot, le 2 Février 1971*  
*bon à l'effet*  
*Le Secrétaire Général*  
*pour les Affaires Economiques*  
*signé : M. LORON*  
*bon copie certifié conforme*  
*L. le Directeur des Affaires Financières*  
*M. E. ALANCON*